

## Modifications proposées à l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2026

Texte présent

texte proposé

<b><u>ARTICLE 2 – VISION ET MISSION</u></b>	<b><u>ARTICLE 2 – VISION ET MISSION</u></b>
<p><b>Mission</b></p> <p>La mission du Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa est : de promouvoir la vie active et l'épanouissement des <u>francophones et des francophiles de 50 ans et plus</u>.</p> <p>En partenariat avec la communauté, le RAFO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• offre un lieu de rencontre chaleureux,</li> <li>• organise des activités sociales, récréatives, culturelles et éducatives, et</li> <li>• sensibilise ses membres à l'égard des services offerts aux aînés et leur assure un aiguillage en ce sens.</li> </ul> <p><b>Vision</b></p> <p>Le Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa, un centre par excellence de vie active pour <u>les francophones et les francophiles de 50 ans et plus</u>.</p>	<p><b>Mission</b></p> <p>La mission du Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa (RAFO) est de promouvoir la vie active, l'épanouissement et le mieux-être des francophones et des francophiles de 50 ans et plus.</p> <p>En partenariat avec la communauté, le RAFO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• offre un lieu de rencontre chaleureux et inclusif;</li> <li>• organise des activités sociales, récréatives, culturelles et éducatives;</li> <li>• favorise l'accès à des services et à des ressources adaptés aux besoins des aînés, incluant des initiatives intergénérationnelles innovantes, et</li> <li>• sensibilise ses membres aux services offerts aux aînés et assure un aiguillage approprié.</li> </ul> <p><b>Vision</b></p> <p>Le Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa : un milieu de vie novateur, dynamique et inclusif, offrant une large gamme de services pour 50 ans et plus.</p>
<p><b><u>ARTICLE 3 - MEMBRES</u></b></p> <p>Toute personne peut devenir membre à condition soit d'être à la retraite ou d'avoir 50 ans et plus, et de payer sa cotisation annuelle. Tout membre, rencontrant les exigences, bénéficie de tous les privilèges et avantages accordés par le RAFO.</p>	<p><b><u>ARTICLE 3 - MEMBRES</u></b></p> <p>Toute personne peut devenir membre à condition d'avoir 50 ans et plus, et de payer sa cotisation annuelle. Tout membre, rencontrant les exigences, bénéficie de tous les privilèges et avantages accordés par le RAFO.</p>
<p><b><u>ARTICLE 4 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</u></b></p> <p><b>4.3.2 Élection et durée des mandats</b></p> <p>Les administrateurs sont élus pour un mandat de trois (3) ans ou pour compléter le mandat d'un administrateur démissionnaire.</p> <p>Le mandat d'un administrateur est renouvelable.</p>	<p><b><u>ARTICLE 4 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</u></b></p> <p><b>4.3.2 Élection et durée des mandats</b></p> <p>Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux (2) ans ou pour compléter le mandat d'un administrateur démissionnaire. Le mandat peut être renouvelé trois (3) fois seulement lors de l'assemblée générale annuelle.</p>
<p><b><u>ARTICLE 5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></b></p> <p><b>5.1 Composition</b></p>	<p><b>5.1 Composition</b></p>

Le RAFO est dirigé par un Conseil composé de neuf (9) administrateurs élus et de la direction générale à titre ex-officio.

### **5.2 Réunions**

En principe, le Conseil se réunit une fois par mois et plus fréquemment au besoin.

Le quorum du Conseil est de cinq (5) administrateurs.

Le RAFO est dirigé par un Conseil composé de sept (7) à neuf (9) administrateurs élus et de la direction générale à titre ex-officio.

### **5.2 Réunions**

Le Conseil se réunit en principe une fois par trimestre, et peut tenir des réunions additionnelles au besoin.

Le quorum du Conseil est constitué de la majorité des administrateurs en fonction, soit cinquante pour cent (50 %) plus un.